

## PRECONISATIONS GRTE

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE PRATIQUE "L'ORGANISATION D'UN GRAND RÉGIONAL DE TOURISME ÉQUESTRE" VOICI DES PRÉCONISATIONS POUR ÉLBORER VOTRE FUTUR GRTE, ET APPLICABLES POUR D'AUTRES MANIFESTATIONS DU TOURISME ÉQUESTRE.

### LIEU DE LA MANIFESTATION

L'organisateur est en charge de trouver **un site adapté à l'accueil** :

- de l'ensemble du bivouac (chevaux et randonneurs),
- des animations,
- d'un espace restauration.

Le choix du site d'accueil doit prendre en compte les infrastructures existantes (bâtiment d'accueil, de restauration, de commodités...).

### ACCUEIL DES CHEVAUX ET DES CAVALIERS

L'organisateur doit assurer **le bien-être des équidés** durant l'intégralité de l'évènement. Ainsi, il mettra à disposition des randonneurs :

- des points d'eau en nombre suffisant et accessibles dès l'arrivée sur site des équidés,
- des espaces de bivouac pour les chevaux, sécurisés et clôturés,
- un affichage des numéros d'urgence ainsi que ceux d'un médecin, vétérinaire, maréchal-ferrant et de la pharmacie de garde.

### BIVOUAC CHEVAUX

**L'organisateur est en charge de la délimitation de cette zone et/ou de la fourniture du matériel nécessaire** (modalités à préciser dans la DUM). Le bivouac des chevaux est à installer dans un endroit non poussiéreux et débarrassé de tout objet blessant ou contenant.

Le site doit permettre l'installation de paddocks et/ou de points/lignes d'attache en nombre suffisant pour l'accueil des chevaux en fonction de la capacité maximale renseignée lors des inscriptions.

Le matériel suivant sera fourni par l'organisateur :

- du foin et de la paille de bonne qualité,
- des points d'eau et d'abreuvement d'accès facile et en nombre suffisant,
- des douches pour chevaux,
- une fiche présentant le nom et le numéro de la personne à joindre en cas de problème, fixé à proximité de chaque cheval.

### BIVOUAC CAVALIERS

**L'installation de la zone de bivouac est à la charge de l'organisateur. Elle doit être nettement indiquée et délimitée. Cette zone doit être située à proximité des chevaux.**

Les équipements sanitaires (douches individuelles, bacs lavabos collectifs, WC) doivent être prévus en nombre suffisant.



#### POUR ALLER PLUS LOIN

Lors de la préparation de votre GRTE, appuyez-vous sur les autres "Fiches pratiques du Tourisme équestre" disponible sur [ffe.com](http://ffe.com)

## SIGNALÉTIQUE / PLV

Les **supports de communication** doivent mettre en valeur les différents partenaires de la manifestation ou du GRTE. Ils doivent être répartis sur les différents espaces et les moments forts de l'événement.

La FFE-CNTE et le CRTE-CRE doivent bénéficier d'une visibilité optimale.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisateur se doit de **favoriser le caractère exemplaire de l'événement en matière de développement durable**.

L'organisateur doit, dans la mesure du possible, faire appel à des prestataires locaux.

Il est recommandé de faire appel à un traiteur utilisant des produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

- GESTION DES DÉCHETS

Les déchets doivent être limités :

- selon la **loi Anti-gaspillage et économie circulaire (dite loi AGECE)** du 10 février 2020, il est interdit de proposer des pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé, piques à steak, tiges pour ballons, confettis en plastique et tous les objets en plastique oxodégradable,
- les gobelets en **plastique sont interdits** et doivent être remplacés par des éco-cups,
- la location de vaisselle doit être privilégiée,
- proposez sur l'ensemble du site de la manifestation des poubelles permettant le tri.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Consulter le site [ecologie.gouv.fr](http://ecologie.gouv.fr) pour connaître les grands axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).



- HÉRITAGE

L'organisation d'une manifestation régionale doit participer au **développement durable** (préservation de l'environnement, animation de la vie locale, implication des commerçants locaux...).

Les itinéraires doivent dans la mesure du possible être **pérennisés** (balisage avec la marque officielle, valorisation sur Geocheval, inscription au PDIPR, ...).